

4. PARTIE COMMUNE ENTRE LES DEUX OPTIONS DE PASSAGE

4.1. De Saint-Paul-les-Dax à Bénésse-Maremne

➤ Milieu physique

Le relief n'est pas un enjeu sur le plateau landais. Il le devient une fois passée la vallée de l'Adour, large et plate, en direction du coteau sud débutant le Pays Basque.

Deux réseaux hydrographiques principaux drainent les eaux du secteur :

- le réseau hydrographique des affluents de l'Adour à l'est,
- et le réseau des ruisseaux côtiers à l'ouest, principalement le ruisseau du moulin de Lamothe et le canal de Monbardon.

L'**Adour** présente une zone inondable de taille non négligeable (barthes de l'Adour) et est désignée en tant que voie navigable. Lors des crues, cette plaine alluviale joue un rôle d'écrêtement et de laminage des eaux, dont elle freine également la force d'invasion.

L'affluent rive gauche majeur de l'Adour sur la planche est le Luy, qui présente également une zone inondable.

En zone sud-ouest, le secteur recoupe une partie du périmètre du contrat de rivière Bourret et Boudiguau, signé et en cours d'exécution. Les eaux du ruisseau du moulin de Lamothe présentent un risque fort de non atteinte du bon état en 2015, celles du canal de Monbardon devraient l'atteindre.

Les deux ruisseaux sur la commune de Tosse alimentent les lacs Blanc et Noir (étangs sud-landais), à faible taux de renouvellement des eaux (cours d'eau sensibles).

Les **eaux souterraines** représentent globalement un enjeu fort sur la planche, du fait de niveaux de peuplement élevés (périphérie de Dax, urbanisation côtière) et de ressources devenant peu profondes (la distribution des aquifères profonds et continus du massif landais se termine au nord de l'Adour).

Les **captages d'alimentation en eau potable** sont distribués sur deux secteurs :

- Saint-Paul-les-Dax à l'est, avec un groupe de quatre captages autour de l'hippodrome de Dax (voir planche précédente),
- et les communes d'Angresse, de Bénésse-Maremne, de Soorts-Hossegor et de Tosse en limite ouest de la planche. Elles exploitent l'**aquifère du Plio-Quaternaire très vulnérable** car à forte perméabilité matricielle et à faible profondeur (moins de 50 m). Certains captages sont superficiels. Leur protection est impérative, car ils alimentent une population importante.

Les autres forages AEP exploitent des aquifères généralement peu profonds, traduisant la remontée en surface des niveaux de remplissage tertiaire du bassin Aquitain sur sa marge sud. La commune d'Orist exploite ainsi l'aquifère de l'Eocène à 30 m de profondeur.

L'exploitation des **sources thermales** enfin représente une dernière composante de la forte sensibilité des eaux souterraines.



➤ Milieu humain

Le **peuplement** est concentré sur un axe entre Dax, à l'intérieur des terres, et Capbreton, au bord de l'Atlantique.

A l'est de la planche, Dax et sa périphérie, Saint-Paul-les-Dax notamment, regroupe 50.000 habitants environ. Dax est le principal site urbain du secteur. Saint-Vincent-de-Tyrosse est la plus peuplée des communes du sud-ouest des Landes représentées sur la planche. La commune regroupe plus de 5.000 habitants.

Le **phénomène de littoralisation** observé au sud des Landes se matérialise en partie à l'ouest de la planche (cf secteur suivant de Bénésse-Maremne à Villefranque. Cette évolution se poursuit au sud sur la côte jusqu'à la communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz. Elle est décrite sur la planche suivante.

L'**équipement du territoire** se densifie. Le cadre de vie local reste néanmoins attractif avec la proximité de l'océan.

L'exploitation du bois de la forêt landaise se réduit avec l'augmentation de la surface de la forêt de protection sur les communes côtières. L'agriculture (zone de production de l'asperge des sables des Landes, bénéficiant d'une IGP) et le tourisme deviennent prépondérants. Le nord de Dax compte la plus forte concentration de périmètres à asperge des Landes.

Dax et sa périphérie regroupent la plupart des **activités économiques** locales. Elles sont diversifiées, grâce au niveau de peuplement, au tourisme et à l'accessibilité du secteur (aménagements de la RN 124 en prolongement de l'A63). Dax présente une dynamique tertiaire marchande (transport, immobilier, hôtels, thermalisme).

Témoins du poids des secteurs bois et agro-alimentaire, Saint-Paul-les-Dax accueille le Groupe Gascogne, papetier et fabricant d'emballages, et Saint-Geours-de-Maremne la société Labeyrie, producteur de foie gras.

Saint-Vincent-de-Tyrosse reste un pôle secondaire de l'industrie du bois. Elle ambitionne avec Saint-Geours-de-Maremne de développer une activité industrielle plus diversifiée et une activité tertiaire, en particulier sur le site du Parc d'Activité de Maremne (site intercommunal à proximité de l'échangeur de l'A63 à Saint-Geours-de-Maremne).

➤ Milieu naturel

Les milieux naturels de plus fort intérêt du secteur, tous liés à l'eau, correspondent essentiellement à des **zones humides** revêtant une forte importance pour les oiseaux, barthes de l'Adour et site du marais d'Orx. Ces sites accueillent également les petits mammifères subaquatiques que sont le vison et la loutre d'Europe, des insectes, des reptiles comme la cistude d'Europe, etc...

La transition entre le plateau landais forestier au nord de la RN 124 et le sud est rapide. L'environnement devient largement agricole et anthropisé dans la vallée de l'Adour et au sud.



Les barthes de l'Adour à Rivière-Saas-et-Gourby

Les sites représentés du réseau Natura 2000 sont les suivants :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200720 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC DOCOB en cours</i>	Barthes de l'Adour (Recouvre en partie la ZPS des Barthes de l'Adour ; également inventoriées ZNIEFF de type I et/ou II selon les sites)	Site de vallée inondable à forte diversité animale et végétale : le système alluvial comprend de nombreux milieux herbacés et boisés remarquables	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Tourbières hautes actives (7110*) Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200077 <i>ZPS depuis 1991 Consultation 2005 sur le projet d'extension</i>	Projet d'extension sur la totalité du périmètre des Barthes de la ZPS actuelle « Barthes de l'Adour : Saint-Martin-de-Seignanx » (En partie commun avec la ZICO du même nom)	Site de vallée inondable présentant un fort intérêt comme habitat et site de migration des oiseaux (24 espèces recensées inscrites à l'annexe I),	
FR7200724 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	L'Adour	Lit mineur de l'Adour, fleuve important pour les poissons migrateurs	Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200717 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zones humides de l'arrière-dune du Marensin (Couvre en partie les Espaces Naturels Sensibles de Seignosse et de Tossé)	Complexe hydrologique offrant une grande variété d'habitats Rives inondables accueillant de nombreuses espèces rares ou menacées	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Tourbières hautes actives (7110*)

La Zone de Protection Spéciale du « Domaine d'Orx » (FR7210063) et la proposition de Site d'Intérêt Communautaire « Zones humides associées au marais d'Orx » (FR7200719), représentées en limite sud-ouest de planche, appartiennent également au réseau européen de conservation Natura 2000. Elles sont décrites sur la planche suivante.

Le descriptif du site des barthes de l'Adour figure dans le document de présentation du contexte environnemental de l'aire d'étude (document 1, paragraphe 2.1.2).

Les oiseaux survolent régulièrement le territoire entre ces différents sites.

La grande faune est commune sur le secteur, excepté au nord de la RN 124 dans la terminaison sud du massif landais (présence du cerf, en limite sud de son aire de distribution).

Les espaces à vocation agricole dominante sont banalisés, une faune commune se maintient toutefois grâce aux îlots boisés et aux lisières du parcellaire.

➤ Patrimoine et paysage

Dax et le littoral, avec la partie sud du site inscrit des « Etang sud-landais », représentent les secteurs patrimoniaux et paysagers d'intérêt majeur dans l'aire d'étude du corridor atlantique sur cette planche. Le secteur couvert par la planche compte d'autres zones d'intérêt, des sites inscrits distribués le long de la vallée de l'Adour et à la confluence des Gaves de Pau et d'Oloron.

Les **principaux sites d'intérêt patrimonial** de la planche sont :

Statut	Principaux ensembles patrimoniaux	Intérêt
<i>Dax et périphérie</i>		
ZPPAUP MH classés et inscrits	Dax Patrimoine urbain de Dax	Centre ville avec patrimoine architectural remarquable Ensemble de monuments gallo-romains (remparts, fontaine Claude..) et religieux (cathédrale, église de Saint Vincent de Xaintes)... Aux environs, sites classés « Partie du canton de Dantes et Juncs de la forêt communale », du « Château des Evêques » à Saint-Pandélon et du «Chêne de Saint-Vincent-de-Paul »
<i>Etang sud-landais</i>		
Site inscrit Sites classés MH inscrits et classés	Etang sud-landais	Vaste site inscrit couvrant le trait de côte, les dunes côtières et le massif forestier de protection Comprend les sites classés des « Etangs girondins et landais » avec les Etangs Noir et Blanc (en limite de l'aire d'étude) Forte valeur touristique avec la plupart des sites et stations balnéaires des Landes

Dax, site d'intérêt majeur, a bénéficié d'une occupation depuis la préhistoire, compte tenu de sa position stratégique le long de la vallée de l'Adour. Le développement de Dax est important à l'époque romaine et la densité de sites archéologiques découverts en témoigne.

Dax reste aujourd'hui un site touristique très visité à moins d'une heure de la côte et de ses plages. Elle est la première station thermale de France, dispose d'un patrimoine riche et se situe au cœur du dispositif touristique landais.

Elle offre une large gamme de services touristiques et de loisirs, en lien avec son ouverture sur le littoral (voir la planche suivante).

A noter également les trois sites inscrits de la « Chapelle Saint-Blaise-de-Gourby » à Rivière-Saas-et-Gourby, du « Site du château (ancienne caverie de la Salle) » à Siest et « Site du château (ancienne caverie de Mombet) » à Saint-Lon-les-Mines.

Le chemin de Grande Randonnée GR 8 traverse le secteur.

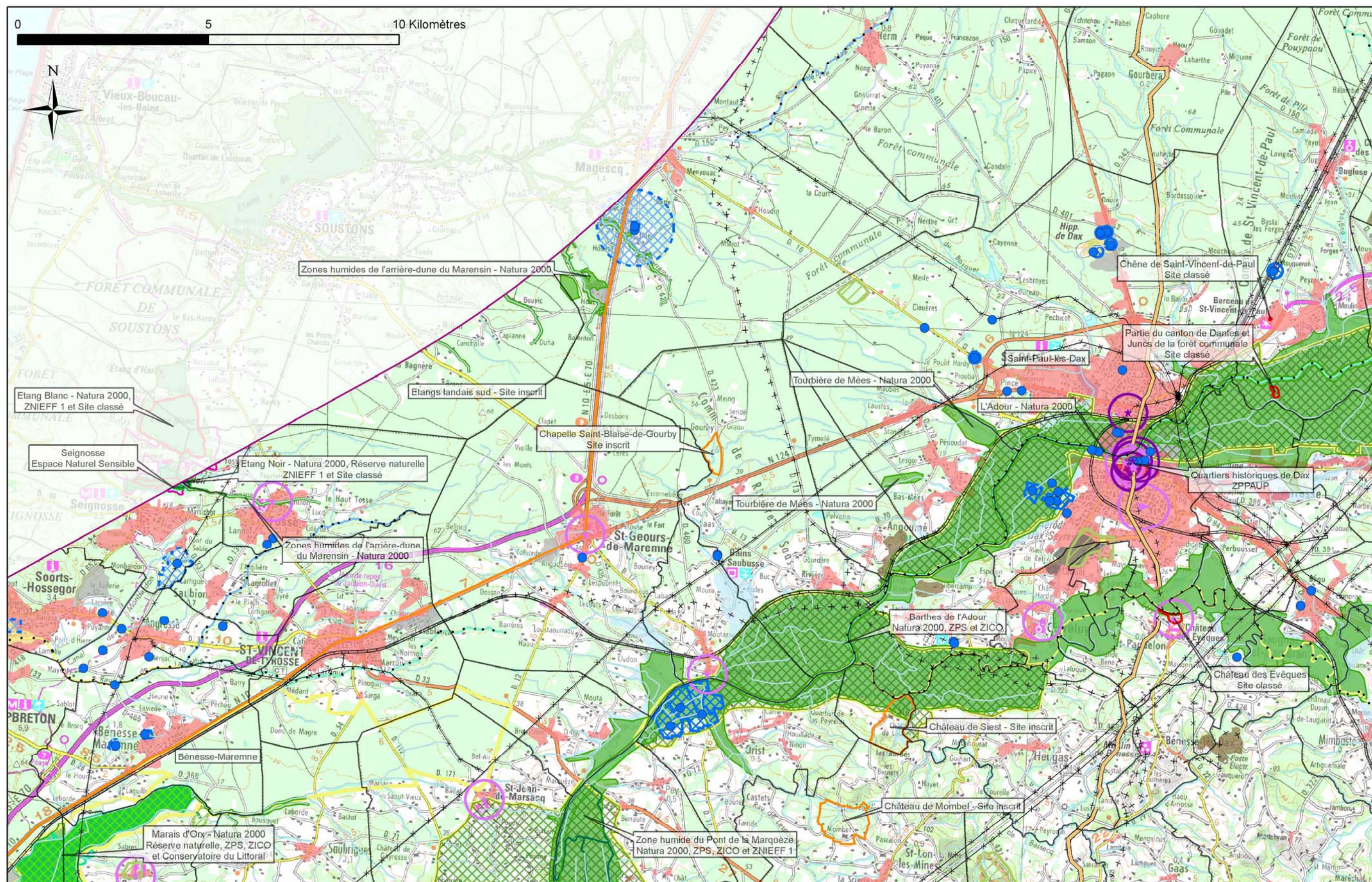
Le **paysage** présente encore une certaine homogénéité au nord. La forêt de pin landais domine, avec les sensibilités des airiaux.

La vallée de l'Adour introduit une coupure majeure dans le paysage, qui devient ouvert. Elle décline des territoires spécifiques de barthes prairiales, grandes étendues herbeuses utilisées pour la fauche et le pâturage. Le regard s'arrête aux futaies de chênes et de peupliers, ourlées de haies de saules.

Les versants en coteaux sont cultivés et supportent villages et boisements de feuillus. Ils offrent le plus de vues d'ensemble.

Le quart sud-est de la planche s'inscrit sur la Chalosse de Pouillon. Ses traits paysagers sont comparables à ceux de la Chalosse de Montfort, avec des collines façonnées par l'homme, largement agricoles, et des bourgs et hameaux dispersés.

Le relief est toutefois plus vigoureux, avec des versants plus raides et difficilement exploitables, donc boisés.



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

Rapprochement de Dax pour en faciliter la desserte

Recherche d'un tracé optimal en site propre, évitant l'urbanisation de Dax et des communes périphériques

De Saint-Paul-les-Dax à Bénésse-Maremne, le couloir d'étude de la nouvelle ligne ferroviaire s'inscrit sur un territoire au relief peu prononcé, sans difficulté technique d'insertion.

L'**occupation du territoire** par le bâti correspond aux pôles de Saint-Paul-les-Dax, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Bénésse-Maremne. Les villages distribués le long de la vallée de l'Adour (de Mees à Saint-Jean-de-Marsacq) contraignent également l'insertion du tracé en partie sud-est du couloir d'étude.

Le couloir d'étude inclut en limite sud de la planche la terminaison du site du **marais d'Orx**, site naturel majeur désigné au réseau Natura 2000, à éviter impérativement.

Le **jumelage partiel à l'A63 et à la ligne ferroviaire existante Dax-Bayonne**, qui éviterait de nouvelles emprises et un effet de coupure supplémentaire, est une option envisageable au sud de Saint-Vincent-de-Tyrosse. Ce jumelage minimiserait également les effets sur l'organisation des communes et des exploitations agricoles et forestières.

Le bâti du sud-ouest de Bénésse-Maremne ne permet toutefois pas une insertion du projet sans acquisitions. La prise en compte des conséquences de ce jumelage sur le cadre de vie des riverains serait également nécessaire, avec le remplacement ou le renforcement des protections acoustiques érigées le long de l'A63 et de la ligne ferroviaire.

Les risques de pollution de l'aquifère du Mio-Quaternaire vulnérable du littoral landais (concentration de captages immédiatement à l'ouest du couloir d'étude sur les communes d'Angresse et Bénésse-Maremne notamment) sont à considérer dans ce cas, avec la mise en œuvre de mesures de protection des franchissements contre les risques de pollution, voire de protection des zones sensibles à définir dans le cadre d'une étude hydrogéologique détaillée.

Une autre possibilité, le **passage à l'est du marais d'Orx**, impliquerait de décaler le projet au-delà de l'extrémité est du Marais Sud. Ce passage induirait sur la planche un effet de coupure sur les déplacements de l'avifaune et de la faune des zones humides entre le marais d'Orx à l'ouest (le Marais Nord) et les barthes de l'Adour à l'est. Cette option nécessiterait des mesures spécifiques de transparence, et de protection de l'avifaune, objet d'études détaillées de l'ensemble du secteur.

Le site inscrit de la Chapelle Saint-Blaise-de-Gourby est à éviter. Le site inscrit des étangs sud landais ne pourra être évité si le projet s'inscrit à l'ouest de Saint-Geours-de-Maremne.

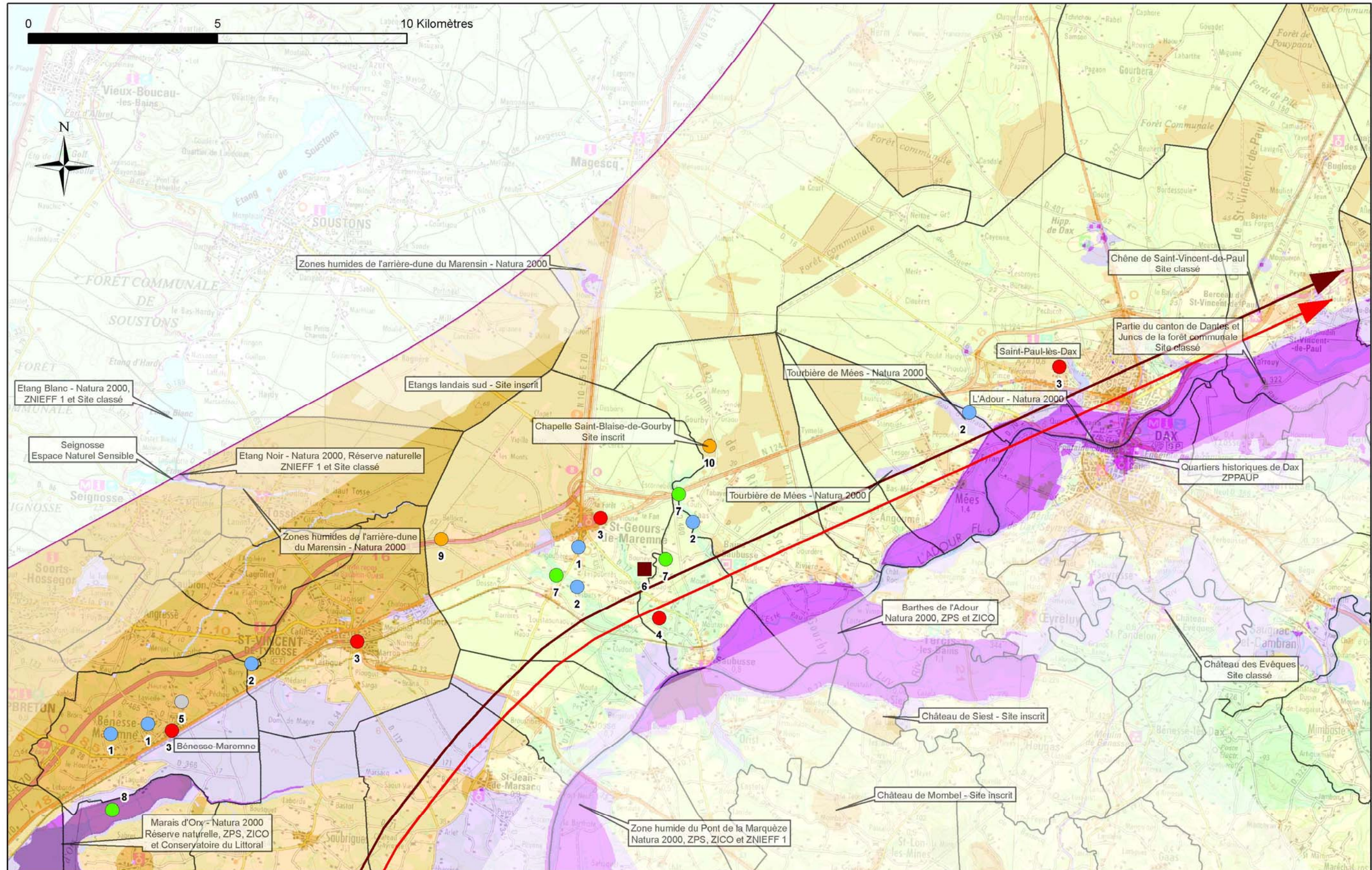
Les enjeux majeurs concernés du couloir d'étude

Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesure correspondante	générique
●	Zones sensibles de captages	1 : Saint-Geours-de-Maremne, Bénésse-Maremne	Eloignement des bourgs Passage en remblais Protection contre les risques de pollution accidentelle et liée à l'entretien des voies (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Cours d'eau et plans d'eau	2 : affluents de l'Adour, ruisseaux de Tosse, ruisseau de Lamothe, canal de Monbardon	Protection des franchissements contre les risques de pollution par accident (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Zones urbaines du sud des Landes	3 : Saint-Paul-les-Dax, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Bénésse-Maremne	Mesure d'évitement Possibilité de jumelage avec l'A63	
●	Zones rurales ou résidentielles, avec hameaux ou bâti isolé	4 : toutes les communes du couloir d'étude	Rétablissement des échanges Protections acoustiques	
○	Parc d'activité de Maremne	5 : Saint-Geours-de-Maremne	Evitement du site par le nord-ouest	
■	Massif forestier et parcellaire agricole	6 : toutes les communes du couloir d'étude	Réorganisation du parcellaire et indemnités	
■	Cours d'eau du plateau landais (vison d'Europe)	7 : réseau hydrographique des affluents de l'Adour	Transparence écologique Clôture petite faune	
●	Survols d'oiseaux	8 : marais d'Orx*, barthes de l'Adour*	Dispositifs d'effarouchement (risques liés aux caténaires)	
●	Site inscrit des Etangs sud landais	9 : partie ouest du couloir d'étude	Intégration paysagère	
●	Site inscrit de la Chapelle Saint-Blaise-de-Gourby	10 : Rivière-Saas-et-Gourby	Evitement du site par le nord-ouest Intégration paysagère	

* Natura 2000

Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

(légende page 13)

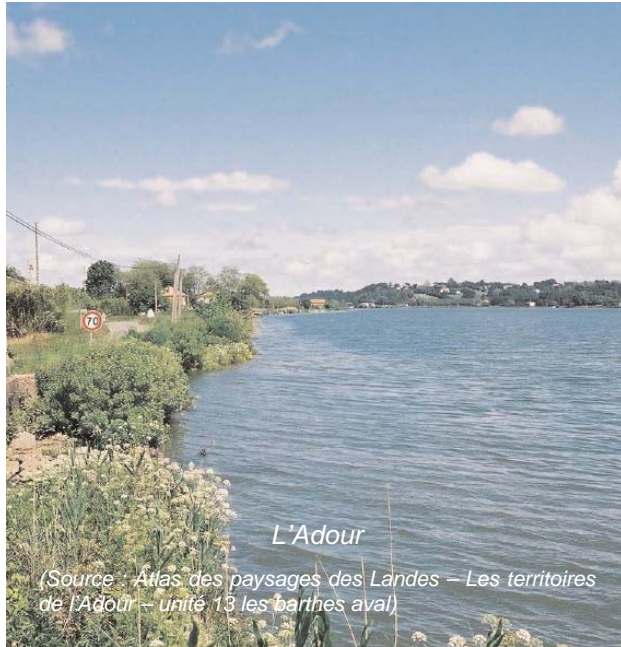


➤ Milieu humain

4.2. De Bénèsse-Maremne à Villefranque

4.2.1 Planche 1 de Bénèsse-Maremne à Tarnos

➤ Milieu physique



Le **réseau hydrographique de l'Adour** (voie navigable) et de ses affluents est le principal réseau, à l'est et au sud du secteur. Ses principaux affluents sont les Gaves Réunis, la Bidouze, l'Aran et l'Arduy, tous en rive gauche.

Ces affluents présentent tous une zone inondable et sont tous répertoriés en voie navigable. Leur risque de non-atteinte du bon état en 2015 n'a pas été évalué.

Les **cours d'eau littoraux** présentent un risque de non atteinte du bon état de la qualité des eaux en 2015 (Boudigau) ou un doute quant à l'évaluation de ce risque (Bourret). Le contrat de rivière « Bourret et Boudigau » couvrant ce réseau est signé et en cours d'exécution.

Les principaux cours d'eau – ruisseau du moulin de Lamothe et du Boudigau - présentent un risque fort de non atteinte du bon état en 2015.

Le réseau hydrographique dense draine une étendue d'anciens marais et lacs rétro-littoraux caractéristiques de l'arrière – littoral landais. Le Marais d'Orx a été remis en eau, dont les niveaux sont régulés par un jeu de canaux (canal de Buret, canal du Moura Blanc) et le contrôle du gestionnaire du site.

Le lac de Sames est un site sensible de baignade en lac à l'ouest de Peyrehorade.

Les **eaux souterraines** représentent globalement un enjeu très fort sur le nord de la planche, du fait de niveaux de peuplement élevés (urbanisation côtière) et de ressources peu profondes.

Les communes d'Angresse, de Bénèsse-Maremne, de Soorts-Hossegor et de Tosse exploitent l'**aquifère du Plio-Quaternaire très vulnérable** car à forte perméabilité matricielle et à faible profondeur (moins de 50 m). Certains captages sont superficiels. Leur protection est impérative, car ils alimentent une population importante.

Labenne exploite l'aquifère du Miocène à 65 m de profondeur.

Le **peuplement continu** est principalement distribué le long de la côte. Il se poursuit vers le sud jusqu'à la communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz (limite sud-ouest de la planche), puis au delà jusqu'à Saint-Jean-de-Luz.

La communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz est le principal site urbain, décrit sur la planche suivante. Elle regroupe près de 110.000 habitants permanents.

Le **phénomène de littoralisation** observé au sud des Landes – solde migratoire positif du littoral, attirant pour son niveau d'équipement, son poids économique et son cadre de vie – se matérialise pleinement sur cette planche. Capbreton est le second centre de peuplement en importance, et compte environ 7.000 habitants. Sa couronne de communes périphériques, Soorts-Hossegor, Angresse, Tosse, Seignosse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Bénèsse-Maremne et Labenne accueille près de 20.000 habitants supplémentaires.

De villages de caractère – Capbreton a été le premier port de pêche des Landes, vocation à laquelle s'est ajoutée celle de station balnéaire - , ces communes sont devenues pôles de peuplement et d'activités tertiaires.

Cette évolution se poursuit au sud sur la côte jusqu'à la communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz.

Les communes littorales du sud des Landes ont mis en place un ensemble d'outils de gestion de leurs espaces et ont acté une nécessaire intercommunalité par le biais d'un Schéma de Cohérence Territoriale « Maremne Adour Côte Sud ».

La loi littoral protège en outre de l'urbanisation certains des espaces interstitiels non construits, avec l'acquisition de terrains par le Conservatoire du Littoral.

L'**équipement du territoire est dense**, avec le regroupement des infrastructures sur le littoral. Malgré cette mixité entre infrastructures et activités, le cadre de vie local reste attractif grâce à la proximité de l'océan et au contrôle de l'urbanisation.

Le tourisme et les activités tertiaires dominent le tissu économique local. L'industrialisation et des secteurs de pointe font néanmoins partie du paysage et des axes de développement, avec l'aéronautique notamment (Turboméca à Tarnos).

La forêt de production ou de protection de pin maritime n'est plus représentée dès la transition faite avec le plateau du Séqué. Les pentes des vallons l'entaillant sont couvertes de forêts de feuillus, alternant avec des pins sur les hauteurs.

Les terres arables sont en majorité dédiées à la production de maïs.

➤ Milieu naturel

La planche comporte **plusieurs grands ensembles naturels de très fort intérêt** : les barthes de l'Adour, le marais d'Orx, la basse vallée de l'Adour et son estuaire, les dunes du littoral. La conservation de ces sites revêt une importance croissante du fait du taux d'urbanisation et d'équipement du territoire, augmentant à mesure que s'approche le littoral basque.

L'étendue et la qualité des barthes de l'Adour, et la valeur écologique du marais d'Orx en tant qu'habitat et site de migration pour les oiseaux, font de ce secteur un des plus sensibles de l'aire d'étude.

Les **sites représentés du réseau Natura 2000** sont les suivants :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200720 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i> <i>DOCOB en cours</i>	Barthes de l'Adour (Recouvre en partie la ZPS des Barthes de l'Adour ; également inventoriées ZNIEFF de type I et/ou II selon les sites) Recouvre l'Arrêté de Protection de Biotope de Lesgau à Saint-Martin-de-Seignanx)	Site de vallée inondable à forte diversité animale et végétale : le système alluvial comprend de nombreux milieux herbacés et boisés remarquables	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Tourbières hautes actives (7110*) Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200077 <i>ZPS depuis 1991</i> <i>Consultation 2005 sur le projet d'extension</i>	Projet d'extension sur la totalité du périmètre des Barthes de la ZPS actuelle « Barthes de l'Adour : Saint-Martin-de-Seignanx » (En partie commun avec la ZICO du même nom)	Site de vallée inondable présentant un fort intérêt comme habitat et site de migration des oiseaux (24 espèces recensées inscrites à l'annexe I),	
FR7200724 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	L'Adour	Lit mineur de l'Adour, fleuve important pour les poissons migrateurs	Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7210063 <i>ZPS depuis 1990</i>	Domaine d'Orx (Couvre le coeur de la ZICO du même nom, et le futur site d'intérêt communautaire FR7200719)	Site renaturé depuis 1985, à forte capacité d'accueil pour les oiseaux migrateurs Fort intérêt comme habitat et site de migration des oiseaux (164 espèces observées en tout)	

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200719 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zones humides associées au marais d'Orx (Egalement terrains acquis par le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres, et Réserve Naturelle du « Marais d'Orx »)	Site récemment renaturé avec très forte dynamique écologique Plan d'eau avec végétation hygrophile associée et prairies humides	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Vison d'Europe
FR7200725 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zone humide du Métro (acquis par le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres)	Site humide d'intérêt remarquable sur le plan botanique, constitué de marais et de dunes sans lien avec la mer	Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (2270*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*)
FR7200713 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i> <i>DOCOB et projet d'extension en cours</i>	Dunes modernes du littoral landais	Système de plages et dunes présentant une grande variété de faciès	Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (2270*) Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises, 2130*)

Le nord de la planche couvre la partie sud du futur Site d'Intérêt Communautaire des « Zones humides de l'arrière-dune du Marensin » (FR7200717) décrit à la planche précédente.

Le sud de la planche présente les amorces des futurs Sites d'Intérêt Communautaire des affluents en rive gauche de l'Adour, la Bidouze, la Joyeuse, l'Ardénavy et la Nive (FR7200788, FR7200789, FR7200787 et FR7200786 respectivement), décrits à la planche suivante.

Les **barthes de l'Adour**, site d'intérêt écologique majeur, sont largement représentées sur la planche. Leur descriptif figure dans le document de présentation du contexte environnemental de l'aire d'étude (document 1 paragraphe 2.1.2). L'endiguement de l'Adour sur la commune de Bayonne en marque la limite ouest.

Le territoire de la « zone humide du Métro » comporte des dunes, des franges forestières, des forêts mixtes et des zones humides issues de la divagation de l'Adour. L'ancien parcours de ce fleuve est émaillé de zones marécageuses, avec des niveaux d'eau très variables. La variété des habitats naturels permet que ce site héberge de nombreuses espèces animales et végétales.

Le site est géré par le Conservatoire et les communes.

Les **oiseaux** survolent régulièrement le territoire entre les différents sites de zones humides. La grande faune est commune sur le secteur, excepté au nord de la RN 124 dans la terminaison sud du massif landais.





Le marais d'Orx à Labenne

Le Marais d'Orx, enjeu naturel majeur

Le marais d'Orx est une grande zone de marais rétro-littoraux de plus de 1500 hectares, née de la divagation du cours de l'Adour. Anciennement asséchée et cultivée, elle est aujourd'hui l'une des zones humides protégées les plus méridionales de la côte aquitaine, et représente une étape migratoire essentielle pour de nombreux oiseaux nichant en Europe du Nord.

Le site est géré par le Syndicat Mixte pour la gestion des milieux naturels des Landes depuis 2004. Les actions de gestion courante du site correspondent :

- au pâturage extensif,
- à la lutte contre les espèces indésirables et envahissantes,
- et à la gestion des niveaux d'eau afin de favoriser l'accueil des oiseaux au cours des différentes saisons.

Source : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>, <http://reserve-maraisorx.org>

➤ Patrimoine et paysage

Le littoral représente le secteur patrimonial d'intérêt majeur dans l'aire d'étude du corridor atlantique sur cette planche. Le secteur couvert par la planche compte d'autres zones d'intérêt distribuées le long de la vallée de l'Adour et à la confluence des Gaves de Pau et d'Oloron.

Statut	Principaux ensembles patrimoniaux	Intérêt
<i>Etang sud-landais</i>		
Site inscrit Sites classés MH inscrits et classés	Etangs sud-landais	Vaste site inscrit couvrant le trait de côte, les dunes côtières et le massif forestier de protection Comprend le site classé du Lac d'Yrieu Forte valeur touristique avec la plupart des sites et stations balnéaires des Landes distribués sur les communes d'Ondres et Tarnos (sur la planche)
<i>Vallée de l'Adour et confluence des Gaves de Pau et d'Oloron</i>		
Sites inscrits et classés	Ensemble de parcs classés Site inscrit du « Bec de Gave »	Parcs paysagers avec pièces d'eau, plantations et châteaux Renaissance et XVIIIème siècle (Biaudos et Camiade, Maison Mayou) Site d'intérêt paysager et château du même nom

L'enjeu majeur du secteur correspond au **littoral sud-landais**. Le département des Landes est le second en France pour sa capacité d'accueil en hôtellerie de plein air (campings 4*), et il assure 40% des nuitées de plein-air de la région ; cette activité revêt donc une importance économique majeure.

Le secteur couvert par la planche s'inscrit à la limite du site patrimonial de fort enjeu de Bayonne. Son descriptif est fourni à la planche suivante.

A noter également le Château de Saint-Martin à Saint Martin-de-Seignanx, monument historique inscrit, ainsi que diverses églises inscrites ou classées (Saint Martin-de-Hinx).

Les **paysages** de la planche correspondent à quatre grands ensembles, du nord au sud :

- la forêt littorale puis les paysages urbains de l'axe Saint-Geours-de-Maremne – Capbreton,
- le marais d'Orx est une vaste étendue à la fois étang, marais, prairie et culture, où la vue porte généralement au loin. Il s'inscrit dans un panorama boisé,
- le massif du Séqué, zone intermédiaire originale entre le littoral-sud, les barthes de l'Adour et le plateau landais. Faite de petits plateaux cultivés entaillés par des vallons boisés, elle offre des vues paysagères intéressantes, notamment à l'est où elle domine d'une centaine de mètres la vallée de l'Adour,
- les barthes de l'Adour, cultivées près du fleuve, humides et boisées au pied du coteau,
- l'Adour enfin, devenu un fleuve navigable et majestueux. Il offre des vues imprenables sur les coteaux basques au sud, boisés et habités.



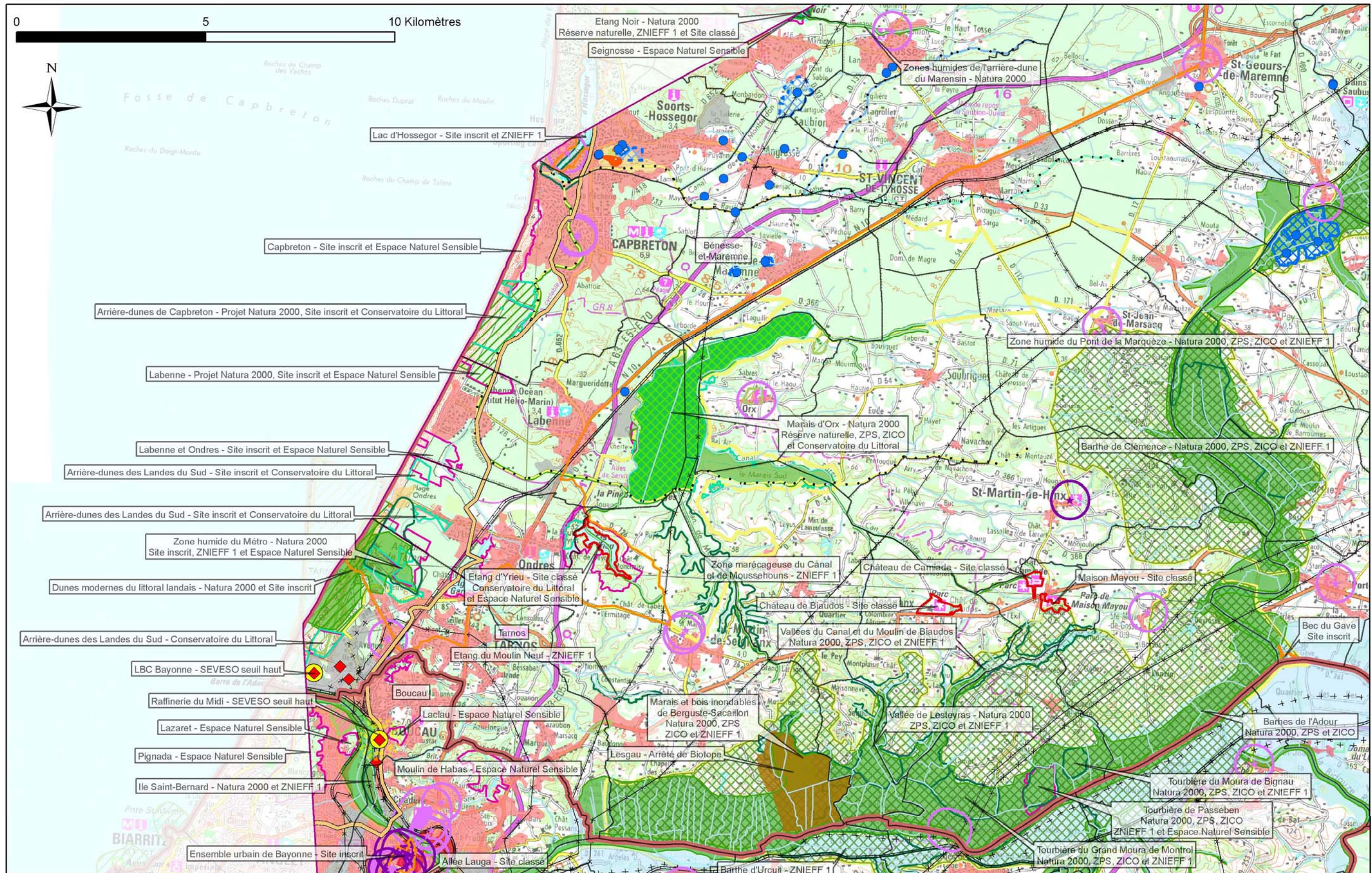
Vue sur les coteaux basques (rive gauche de l'Adour)

(Source : Atlas des paysages des Landes – Les territoires de l'Adour – unité 13 : les barthes aval)

Carte des enjeux majeurs environnementaux

(légende page 13)

Secteur de Bénése-Maremne à Tarnos



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

De Bénèsse-Maremne à Tarnos, le couloir d'étude de la nouvelle ligne ferroviaire s'inscrit sur un territoire au relief peu prononcé à l'ouest, sans difficulté technique d'insertion. Le plateau du Séqué à l'est (communes de Saubrigues, Orx, Saint-Martin-de-Seignanx et Saint-André-de-Seignanx) présente un relief en élévation progressive du nord-ouest vers le sud-est, le raccordement du plateau à la vallée de l'Adour étant marqué.

L'**occupation du territoire** est un enjeu environnemental majeur. L'habitat résidentiel dispersé occupe largement le territoire autour de bourgs peuplés. Quelle que soit l'option de passage retenue à l'intérieur du couloir d'étude, la préservation du cadre de vie des riverains, le rétablissement des voies de communication, la réorganisation éventuelle de l'urbanisme seront des mesures nécessaires. Des acquisitions de bâti paraissent également devoir être envisagées, qu'il conviendra de minimiser par une insertion optimale.

Les **sites naturels et patrimoniaux** représentent une autre contrainte principale d'insertion.

Les enjeux de conservation du milieu naturel sont très importants (avifaune, habitats humides des berges et cortège d'espèces associées), et étroitement liés à la conservation de la qualité des eaux (les réseaux hydrographiques alimentent des marais ou étangs à faible taux de renouvellement de leurs eaux, ainsi très sensibles à toute pollution). Les survols d'oiseaux sont particulièrement fréquents autour du marais d'Orx (échanges avec les barthes de l'Adour, couloir de migration).

Les enjeux paysagers de ces sites sont également importants, la vue y portant librement jusqu'aux reliefs et boisements proches.

Le **marais d'Orx** et son réseau hydrographique font partie du réseau Natura 2000 : le site devra être impérativement évité. De même, le site classé de l'**étang d'Yrieu** sera impérativement contourné.

Le **jumelage partiel à l'A63 et à la ligne ferroviaire existante Dax-Bayonne**, qui éviterait de nouvelles emprises et un effet de coupure supplémentaire des territoires, est une option envisageable. Ce jumelage minimiserait également les effets sur l'organisation des communes et des exploitations agricoles et forestières, tout en facilitant l'intégration paysagère de la nouvelle ligne.

Ce jumelage paraît envisageable jusqu'à l'entrée sur le territoire communal de Tarnos, marquant le début d'un nécessaire contournement par l'est de l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz (cf secteur suivant de Tarnos à Villefranque).

Le bâti des communes de Bénèsse-Maremne, Labenne, Ondres et Tarnos ne permet toutefois pas une insertion du projet sans acquisitions. La prise en compte des conséquences de ce jumelage sur le cadre de vie des riverains serait également nécessaire, avec le remplacement ou le renforcement des protections acoustiques érigées le long de l'A63 et de la ligne ferroviaire. De nombreux rétablissement de voies devraient également être envisagés, notamment les voies d'échangeurs.

Les risques de pollution de l'aquifère du Mio-Quaternaire vulnérable et sensible (captages de Bénèsse-Maremne notamment) seraient également à considérer pour cette option de passage (cf secteur précédent de Saint-Paul-les-Dax à Bénèsse-Maremne).

Une autre possibilité, le **passage au sud-est du marais d'Orx**, impliquerait de décaler le projet au-delà de l'extrémité est du Marais Sud. Ce passage aurait deux effets importants :

- il franchirait le canal du Moussehous (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I et Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux), trait d'union au sud-est du marais d'Orx entre les deux sites à très forte valeur écologique du marais d'Orx et des barthes de l'Adour. De surcroît, Saint-Martin-de-Seignanx possède un des sites les plus sensibles des barthes. L'effet de coupure sur les déplacements de l'avifaune et de la faune des zones humides nécessiterait des mesures spécifiques de transparence, et de protection de l'avifaune. Ce a fortiori si un jumelage du projet est envisagé avec la ligne électrique à Très Haute Tension Cantegrit-Argia-Hernani,
- il créerait un nouveau couloir d'infrastructure sur le territoire des communes du Séqué, (enjeux de cadre de vie, paysagers et agricoles).

Des études spécifiques et poussées devront être réalisées dans les deux cas pour évaluer les conséquences du projet sur les riverains et la santé, les échanges et le fonctionnement des sites naturels (évaluation des risques de collision de l'avifaune sur ses couloirs préférentiels de déplacement notamment).

Parti adopté dans ce secteur :

Rapprochement de Bayonne au sud pour en faciliter la desserte

Passage à l'ouest ou à l'est du marais d'Orx selon le bilan des études détaillées à mener, notamment sur les couloirs de migration de l'avifaune

Jumelage avec les infrastructures existantes (A63 et ligne ferroviaire existante Dax-Bayonne à l'ouest, ligne électrique à Très Haute Tension Cantegrit-Argia-Hernani à l'est)

Evitement des barthes de l'Adour par l'ouest et optimisation du site de franchissement de l'Adour (en lien avec le secteur suivant)

Les enjeux majeurs concernés du couloir d'étude

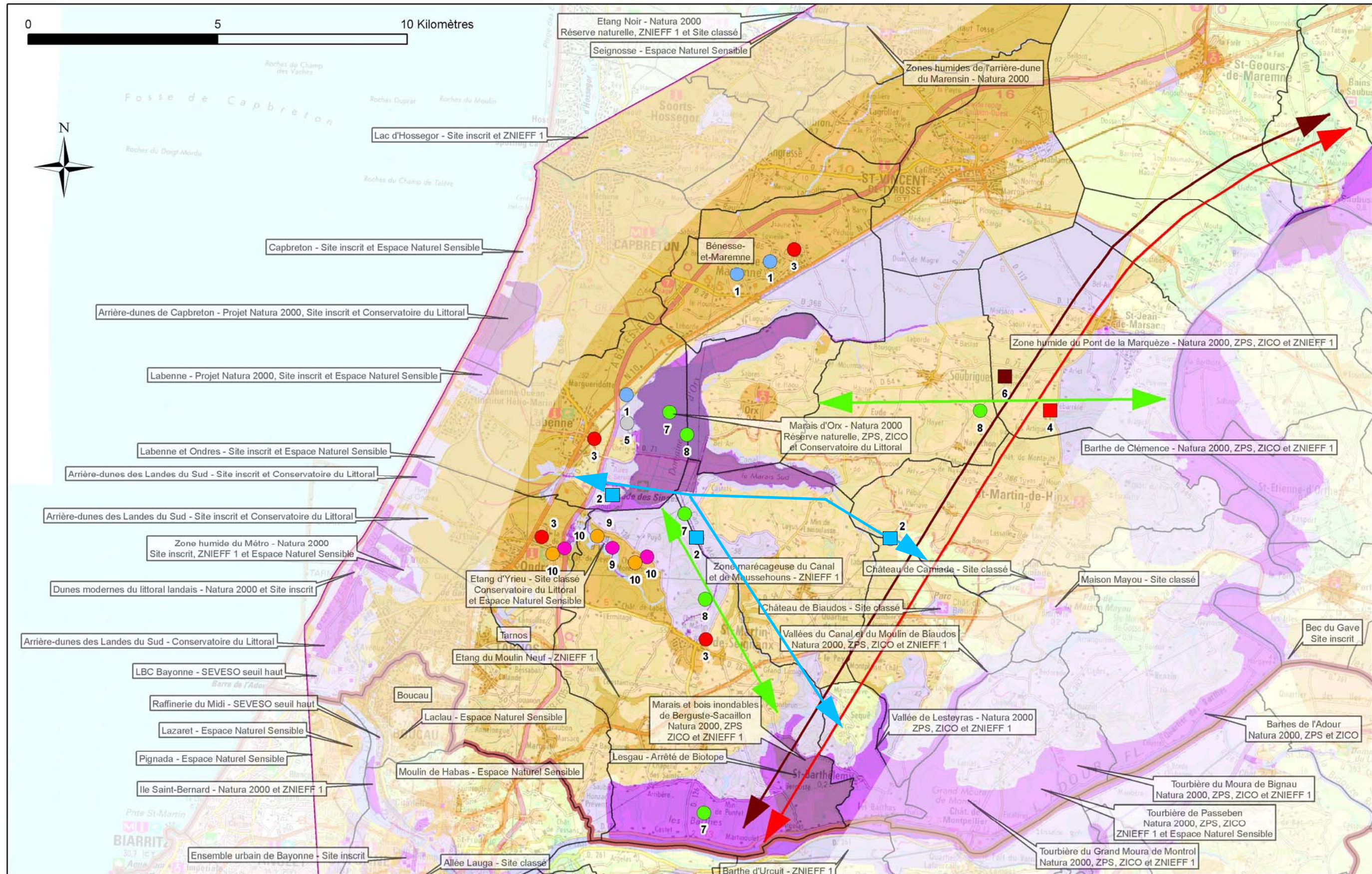
Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures correspondantes	génériques
●	Zones sensibles de captages	1 : Bénesse-Maremne, Labenne	Evitement du forage de la société Sud Ouest Légumes à Labenne Passage en remblais Protection contre les risques de pollution accidentelle et liée à l'entretien des voies (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
■	Cours d'eau et canaux	2 : réseau hydrographique du Bourret et Boudigau, canal du Moussehoun	Transparence hydraulique, rétablissement des ouvrages de régulation le cas échéant Protection contre les risques de pollution accidentelle et liée à l'entretien des voies (dispositifs de collecte et de rétention de pollution) Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution	
●	Zones urbanisées	3 : Bénesse-Maremne, Labenne, Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx	Mesure d'évitement Possibilité du jumelage avec l'A63	
■	Zones d'habitat résidentiel dispersé	4 : toutes les communes du couloir d'étude	Rétablissement des échanges Protections acoustiques	
○	Zone d'activités	5 : Labenne		
■	Agriculture et boisements	6 : toutes les communes du couloir d'étude	Réorganisation du parcellaire et indemnités	
●	Zones humides et réseaux hydrographiques sensibles Présence du vison d'Europe	7 : Marais d'Orx*, canal du Moussehoun*, Barthes de l'Adour*	Mesure d'évitement Transparence hydraulique et écologique des franchissements Possibilité de jumelage avec l'A63 Clôture petite faune	
●	Survols d'oiseaux	8 : marais d'Orx*, barthes de l'Adour*	Dispositifs d'effarouchement (risques liés aux caténaires)	
● ●	Site classé de l'Etang d'Yrieu	9 : Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx	Evitement du site Possibilité de jumelage avec l'A63	
● ●	Terrain du Conservatoire du Littoral et soumis à la loi littoral, site inscrit, châteaux	10 : étangs sud-landais, châteaux de Montchoisy et de Beyres	Intégration paysagère Possibilité de jumelage avec l'A63	

* Natura 2000



Les flèches sur la carte en page suivante indiquent les zones concernées par les enjeux.

(légende page 13)



4.2.2 Planche 2 de Tarnos à Villefranque

➤ Milieu physique

Le **réseau hydrographique de l'Adour** (voie navigable) et de ses affluents est le principal réseau hydrographique concerné sur la planche. L'Adour se jette dans l'océan Atlantique entre Tarnos et Anglet.

Les principaux affluents du secteur sont les Gaves réunis, la Bidouze, l'Aran, l'Ardanavy et la Nive. Ces affluents de la rive gauche de l'Adour occupent les trois quarts du bassin versant.

Les Gaves Réunis et la Bidouze sont classés voie navigable, l'Aran et l'Ardanavy sur une partie de leur cours uniquement.

L'Adour et ses affluents principaux présentent tous une zone inondable. L'Adour est toutefois canalisé depuis son entrée à Bayonne jusqu'à la mer.

Les risques de non atteinte du bon état des eaux en 2015 concernent l'Adour (risque ou doute selon les sections concernées) et ses affluents.

Le contrat de rivière « Bourret et Boudigau » concerne le nord de la planche. Ce contrat est signé et est en cours d'exécution. L'autre contrat, celui de la Nive au sud, l'est également.

La baignade dans la Nive est actuellement interdite par arrêté préfectoral.

Les **ressources en eau souterraine** sont faibles (aquifères discontinus, de petite taille).

Les captages AEP de surface ou alluviaux alimentant les populations du secteur sont très sensibles et vulnérables. Ils alimentent une population importante, et exploitent des ressources en eau superficielle ou d'origine alluviale sensibles aux pollutions.

Les captages de la Barre et des Pontots à Anglet exploitent les alluvions de l'Adour à 7 m et 4 m de profondeur (35.000 personnes alimentées), le captage AEP de Laressore ceux de la Nive à 15 m de profondeur (12.000 personnes).



➤ Milieu humain

Le peuplement du secteur se concentre sur la côte urbanisée. La communauté de communes Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB) présente des densités de population de plus de 1.000 habitants au km², et 2.000 pour Biarritz. Elle regroupe près de 110.000 habitants.

Le peuplement côtier est continu d'Ondres à Bidart, en passant par Tarnos, Boucau, Anglet et Biarritz. Il se poursuit au nord avec Capbreton et au sud vers Guéthary et Saint-Jean-de-Luz.

Bayonne s'étend selon un premier axe perpendiculaire à la côte, le long de l'Adour, en direction de Saint-Pierre-d'Irube et Mouguerre. Un second axe de peuplement suit la vallée de la Nive, avec Villefranque, Ustaritz (environ 6.400 habitants) et Cambo-les-Bains.

Une couronne de bourgs complète l'armature urbaine en second plan, en direction de l'arrière-pays basque rural et montagnoux. Seul ce dernier présente de faibles densités de population (zones de Bardos-Hasparren, puis nord-ouest d'Espelette).



La forte croissance démographique du littoral (solde migratoire positif) et la fragilité des sites ont amené les communes côtières à se doter de documents de planification à l'échelle communale et intercommunale. La loi littoral protège également de l'urbanisation de larges espaces (bande côtière et falaises basques, intérieur des terres).

La réduction des espaces constructibles entre la côte et les Pyrénées, ainsi que l'importance du couloir naturel vers l'Espagne que représente le pays basque littoral, expliquent la **densité d'infrastructures linéaires** équipant cette portion du territoire national : A63 et RN 10, voie ferrée, lignes électriques à Très Haute Tension, gazoduc convergent vers la frontière.

L'A63 et surtout la RN 10 représentent d'ailleurs une limite à l'urbanisation depuis la côte.

Le cadre de vie local est localement dégradé à proximité des grandes infrastructures et zones d'activités.

L'agglomération du BAB regroupe la quasi-totalité des **zones d'activités** de la frange littorale du département des Pyrénées-Atlantiques. Elles sont implantées préférentiellement entre l'A63 et le littoral (zones industrielles de Saint-Frédérique à Bayonne et du Maignon à Anglet, technopole d'Izarbel à Bidart). Le Centre Européen de Fret est néanmoins implanté à Mouguerre, dans l'arrière pays.

L'intérieur des **terres du pays-basque** permet les polycultures, l'élevage sur herbage et les cultures spécialisées. Les cultures maraîchères, les vergers, les pépinières et la populiculture sont distribués en arrière du littoral, au sein de la trame bâtie moyennement dense : ils représentent un enjeu fort.

Les forêts de feuillus et les prairies de la montagne basque permettent en outre une production sylvicole privée et l'élevage de montagne. L'élevage des herbivores (ovins, bovins et volailles) est en forte hausse, bénéficiant localement des avantages de la Loi montagne pour les petits exploitants.

Deux AOC intéressent le secteur :

- l'AOC « Ezpeletako biperra » (« piment d'Espelette »), couvrant pour l'aire d'étude les communes d'Ustaritz, de Jaxtou, d'Halsou et de Laressore,
- et l'AOC Ossau-Iraty (fromage basque).

Deux IGP concernent également le secteur, la « Tomme des Pyrénées » et les « Volailles du Béarn ».

A noter enfin le label basque de qualité agroalimentaire, Eusko Label.

➤ Milieu naturel

Un ensemble de milieux naturels de fort intérêt s'insère entre l'urbanisation et la valorisation agricole des terres de ce secteur. Parmi eux, les **sites représentés du réseau Natura 2000** sont les suivants :

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200720 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i> <i>DOCOB en cours</i>	Barthes de l'Adour (Recouvre en partie la ZPS des Barthes de l'Adour ; également inventoriées ZNIEFF de type I et/ou II selon les sites Recouvre l'Arrêté de Protection de Biotope de la réserve de Lesgau à Saint-Martin-de-Seignanx)	Site de vallée inondable à forte diversité animale et végétale : le système alluvial comprend de nombreux milieux herbacés et boisés remarquables	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Tourbières hautes actives (7110*) Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200077 <i>ZPS depuis 1991</i> <i>Consultation 2005 sur le projet d'extension</i>	Projet d'extension sur la totalité du périmètre des Barthes de la ZPS actuelle « Barthes de l'Adour : Saint-Martin-de-Seignanx » (En partie commun avec la ZICO du même nom et réserve de chasse Henri Sallenave)	Site de vallée inondable présentant un fort intérêt comme habitat et site de migration des oiseaux (24 espèces recensées inscrites à l'annexe I) Inclut des périmètres complémentaires sur les reliefs attenants pour couvrir les besoins biologiques des espèces	
FR7200724 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	L'Adour	Lit mineur de l'Adour, fleuve important pour les poissons migrateurs	Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)* Vison d'Europe
FR7200789 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	La Joyeuse (également inventoriée ZNIEFF de type II)	Cours d'eau des coteaux du sud de l'Adour	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*)
FR7200787 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	L'Ardanavy (également inventoriés ZNIEFF de type II)	Cours d'eau des coteaux sud de l'Adour	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Vison d'Europe



Réserve de chasse de Saint-Martin-de-Seignanx

Code/ statut	Nom du site	Intérêt	Habitats et espèces prioritaires
FR7200786 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	La Nive	Cours d'eau et zone inondable des rives de la Nive Equilibre entre milieux ouverts (prairies), marécageux (roselières) et boisés (aulnaies, chênaies), offrant de bonnes potentialités d'accueil pour la faune piscicole, l'avifaune, le vison d'Europe, etc	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Vison d'Europe
FR7200725 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Zone humide du Métro (acquis par le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres)	Site humide d'intérêt remarquable sur le plan botanique, constitué de marais et de dunes sans lien avec la mer	Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (2270*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*)
FR7200777 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Lac de Mouriscot (site acquis par le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres)	Variété d'habitats naturels d'intérêt communautaire remarquable Lac et marais insérés dans tissu urbain	Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*) Landes humides atlantiques tempérées à bruyères (4020*) Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Carex davalliana (7210*) Vison d'Europe
FR7200713 <i>Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i> <i>DOCOB et projet d'extension en cours en 2005</i>	Dunes modernes du littoral landais	Système de plages et dunes présentant une grande variété de faciès	Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (2270*) Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises, 2130*)
FR7200776 <i>Proposition 2005 de Site d'Intérêt Communautaire, future ZSC</i>	Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz	Falaises avec hétérogénéité de faciès et d'érosion très favorable au maintien de la présence de landes atlantiques aérohalines rares Pied des falaises offrant des habitats marins également très riches et diversifiés	Landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans (4040*)

Le site de la Nive (FR7200786), en limite sud-ouest de la planche, est décrit à la planche suivante.

Les **enjeux de conservation des milieux naturels sont multiples** sur cette planche, de par la diversité des habitats, alluviaux, fluviaux, lacustres, littoraux, de montagne... Ces habitats sont en interrelation, avec un point commun majeur, l'eau.

La conservation de la qualité des eaux et de leur hydrodynamique (niveau de la ressource et fluctuations naturelles), le respect des sites dans un secteur très anthropisé à l'ouest (urbanisme, agriculture) sont des points essentiels.

La qualité des liens avec les milieux terrestres encore préservés, comme les boisements, est également gage de maintien de leur fonctionnalité écologique.

Les oiseaux se déplacent entre et autour des nombreuses zones humides et littorales qui leurs sont favorables : marais d'Orx (hors planche, au nord), barthes de l'Adour et barthes de la Nive par la basse vallée de l'Adour... De larges ZNIEFF de type II couvrent les landes et bois d'Ustaritz et de Saint-Pée, de Faldaracon-Egualde, ainsi que les Landes communales d'Hasparren sur la partie orientale du Labourd.

Les outils de conservation mis en œuvre et les acquisitions réalisées sont à la mesure des enjeux, avec une **concentration de périmètres** non observable ailleurs sur l'ensemble de l'aire d'étude. Ces outils comprennent :

- l'armature Natura 2000 développée et en cours d'extension (Zone de Protection Spéciale FR 7210077 des Barthes de l'Adour), couvrant principalement le réseau hydrographique et les zones humides d'intérêt. Les **barthes de l'Adour** et de la Nive occupent les plus grandes superficies. Le descriptif du site des barthes de l'Adour figure dans le document de présentation du contexte environnemental de l'aire d'étude (document 1, paragraphe 2.1.2),
- une trame d'Espaces Naturels Sensibles qui préserve la basse vallée de la Nive et l'arrière de la côte, au nord de Bayonne et à Bidart,
- et les sites acquis par le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres (Lac Marion, Lac Mouriscot à Biarritz, arrières-dunes des Landes du sud à Tarnos).

La Loi littoral s'applique également sur ce secteur.

➤ Patrimoine et paysage

Trois **sites inscrits majeurs** concernent le secteur :

- le site inscrit de la Route des Cimes (sud-est de Mouguerre et Villefranque, bois de Faldaracon),
- les ensembles urbains de Bayonne et Biarritz,
- et le sud du site inscrit des Etangs Sud Landais, sur la commune de Tarnos (cf planche précédente).

La **densité de sites archéologiques** découverts dans la région est assez importante, avec les zones densément construites particulièrement fouillées du fait des travaux d'urbanisation (Bayonne, littoral).

La commune de Bardos présente un riche passé médiéval.

Les principaux sites patrimoniaux

Statut	Principaux ensembles patrimoniaux	Intérêt
<i>Route des Cimes</i>		
Site inscrit	Route des Cimes	Intérêt paysager de l'arrière-pays basque, offrant notamment des vues sur le littoral et les Pyrénées (le site inscrit est traversé par la route impériale des Cimes, témoin de l'épopée napoléonienne)
<i>Biarritz et Bayonne</i>		
ZPPAUP Sites inscrits	Cinq sites urbains de Biarritz dans l'aire d'étude Ensemble urbain de Bayonne et Château Lauga	Patrimoine architectural des vieilles villes de Biarritz et de Bayonne Nombreux MH inscrits et classés (Château d'Ilbarritz, domaine de Francon... à Biarritz, Citadelle, enceinte romaine, Chateau-Neuf... à Bayonne)

Les **paysages** offrent des facettes variées, avec :

- le sud des Landes, au relief peu marqué,
- la vallée de l'Adour et les barthes,
- les ensembles urbains de la communauté d'agglomération du BAB,
- la côte avec un passage des plages de sable, interrompues par l'embouchure large de l'Adour, aux falaises du Pays Basque,
- et les collines du sud-Adour, offrant des points de vue intéressants.

Le tourisme et les loisirs font partie des activités économiques majeures du secteur. Les sites d'intérêt prioritaire concernent essentiellement le littoral (sud des Landes, Labourd basque), largement équipé et aménagé, avec de nombreux campings.

L'arrière-pays complète ce schéma, avec l'attrait des paysages de basse montagne, des sites de baignade sur la Nive à Ustaritz, le chemin de Grande Randonnée GR 8.



La vallée de l'Adour en amont de Villefranque, paysage semi-cloisonné
(Source : Atlas des paysages en Pyrénées Atlantiques, Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, Morel Delaigue Paysagistes 2003)

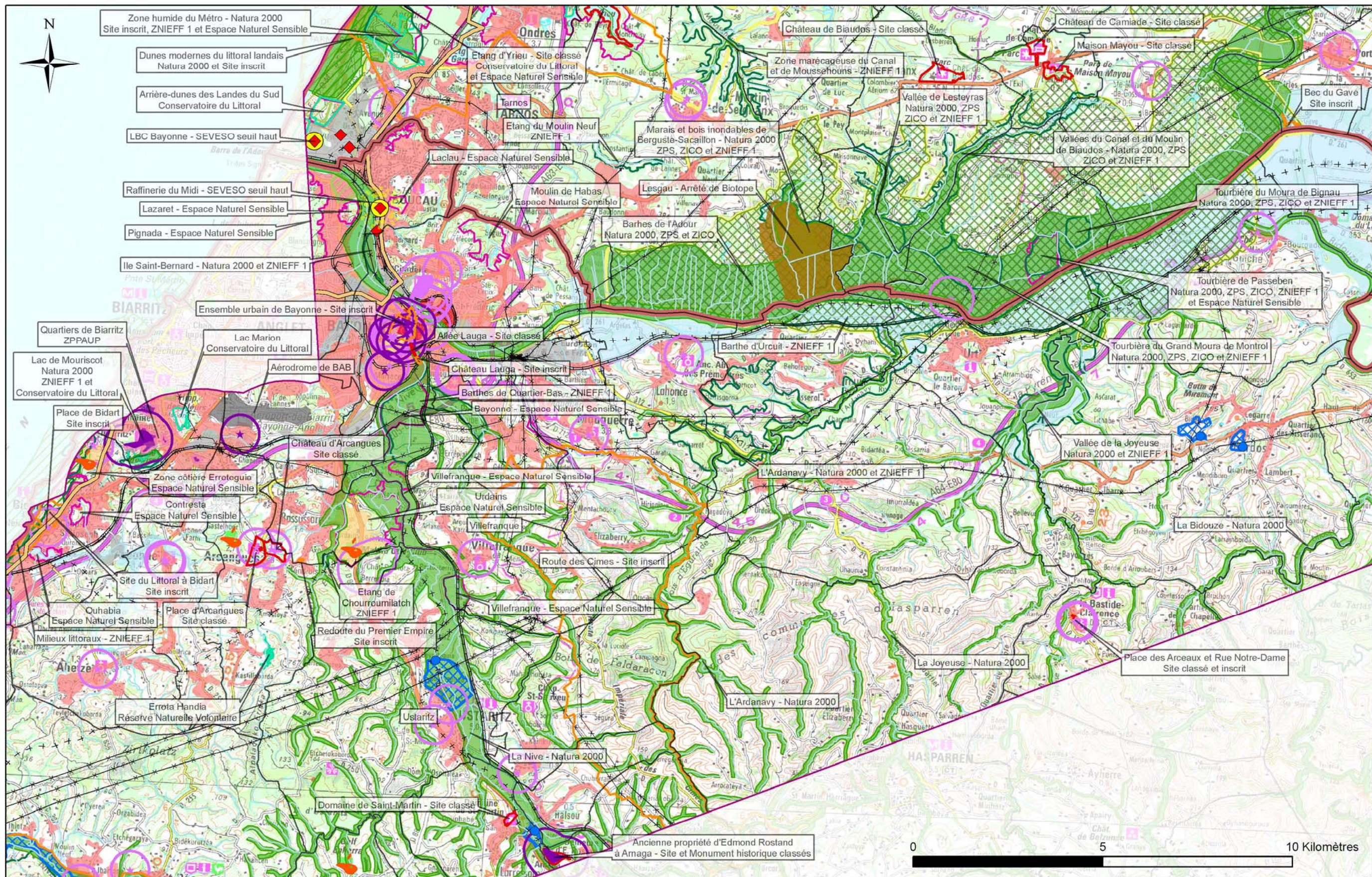


Le Pays Basque depuis la butte de Miremont à Bardos

Carte des enjeux majeurs environnementaux

(légende page 13)

Secteur de Tarnos à Villefranque



➤ Analyse des conditions d'insertion du projet

Parti adopté dans ce secteur :

Contournement relativement large de l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB) pour éviter l'urbanisation et limiter les nuisances (la desserte du BAB est prévue sur le secteur précédent)

Optimisation du site de franchissement de l'Adour à la limite entre l'urbanisation et les barthes (en lien avec le secteur précédent)

Pas de jumelage avec les infrastructures existantes

De Tarnos à Villefranque, le couloir d'étude de la nouvelle ligne ferroviaire s'inscrit sur un territoire au relief modéré et contrasté. Il s'affirme progressivement vers l'est (plateau du Séqué au nord de la vallée de l'Adour) et le sud (entrée dans le Labourd basque).

L'occupation du territoire reste un enjeu environnemental majeur. Le pôle urbain de Bayonne-Anglet-Biarritz contraint fortement l'insertion d'une ligne nouvelle qui ne peut-être envisagée qu'à l'est de son périmètre.

L'habitat résidentiel dispersé occupe largement le territoire autour de bourgs peuplés. Quelle que soit l'option de passage retenue à l'intérieur du couloir d'étude, la préservation du cadre de vie des riverains, le rétablissement des voies de communication, la réorganisation éventuelle de l'urbanisme seront des mesures nécessaires. Des acquisitions de bâti paraissent également devoir être envisagées, qu'il conviendra de minimiser par une insertion optimale.

La partie aval du Site d'Intérêt Communautaire des **barthes de l'Adour**, avec l'**Arrêté de Protection de Biotope de Lesgau** sur la commune de Saint-Martin-de-Seignanx, est à éviter impérativement. Les enjeux de conservation du milieu naturel demeurent très importants (avifaune, habitats humides des berges et cortège d'espèces associées, axe de déplacement des poissons migrateurs (Adour)), et étroitement liés à la conservation de la qualité des eaux.

Le jumelage avec l'A63 n'est pas possible. Ses abords sont occupés par le bâti, ce qui nécessiterait des acquisitions particulièrement nombreuses. Son tracé est sinueux et elle comporte de nombreux échangeurs en sites urbains.

La possibilité la plus réaliste à ce stade d'études consisterait à insérer la voie nouvelle en limites des communes de Tarnos, Saint-Martin-de-Seignanx, Mouguerre et Lahonce, avec un franchissement de l'Adour en limite des barthes en rive droite et du Centre Européen de Fret en rive gauche. Cette option nécessiterait une étude multidisciplinaire détaillée des conditions optimales du franchissement pour :

- préserver au mieux le cadre de vie et l'organisation des hameaux,
- évaluer les incidences du projet sur le Site d'Intérêt Communautaire et la future Zone de Protection Spéciale des barthes de l'Adour,
- dimensionner la transparence de l'ouvrage de franchissement de la vallée inondable de l'Adour, transparence également nécessaire sur le plan paysager afin d'éviter un effet possible de barrière visuelle dans la perspective très ouverte de la vallée.

Plus au sud, le franchissement des **collines basques de Lahonce à Villefranque** impose de franchir des interfluvés orientés globalement sud-est – nord-ouest, portant le bâti aligné le long des routes (RD712, RD936, RD22, RD137 notamment). Ce relief impose une succession de remblais et de déblais, à modeler pour respecter les formes du paysage et la qualité du site inscrit de la Route des Cimes.

La préservation des intérêts des riverains passe en priorité par le rétablissement des échanges le long des axes cités coupés par le projet.

Type	Enjeux concernés	Localisation(s) sur la planche	Mesures correspondantes	Mesures génériques
■	Cours d'eau	1 : réseaux hydrographiques de l'Adour et de la Nive	Transparence hydraulique, rétablissement des ouvrages de régulation le cas échéant	Protection contre les risques de pollution accidentelle et liée à l'entretien des voies (dispositifs de collecte et de rétention de pollution)
■	Zone inondable	2 : l'Adour	Non aggravation du risque d'inondation : principe de transparence hydraulique	Procédure d'entretien saisonnier de la voie limitant les risques de pollution
■	Zones rurales ou résidentielles	3 : toutes les communes du couloir d'étude	Rétablissement des échanges, si besoin par tranchées couvertes (collines sud-Adour)	Protections acoustiques
○	Zone d'activités	4 : Centre Européen de Fret à Mouguerre	Acquisitions foncières et indemnités	Compatibilité foncière et fonctionnelle
■	Agriculture et boisements	5 : toutes les communes du couloir d'étude	Réorganisation du parcellaire et indemnités	
●	Barthes de l'Adour (SIC, ZPS)* Arrêté de Protection de Biotope de Lesgau	6 : Saint-Martin-de-Seignanx, Tarnos	Evitement par l'ouest	Transparence hydraulique et écologique des franchissements
●	Cours d'eau (vison d'Europe)	7 : réseaux hydrographiques de l'Adour et de la Nive	Clôture petite faune	Dispositifs d'effarouchement des oiseaux (survol de la vallée)
●	Monuments historiques inscrits, châteaux	8 : Lahonce, Mouguerre, Villefranque et Bayonne	Transparence écologique	Clôture petite faune
●	Site paysager inscrit	9 : Route des Cimes	Evitement des périmètres de covisibilité	Intégration paysagère
●			Intégration paysagère (modelés, végétation)	

* Natura 2000

Les flèches sur la carte ci-contre indiquent les zones concernées par les enjeux.

Carte de synthèse des sensibilités environnementales et des enjeux majeurs concernés (légende page 13)

Secteur de Tarnos à Villefranque

